



Lausanne, le 10 juin 2020

## Maintien de la Centrale des Solidarités

Mesdames, Messieurs les Syndics,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

La Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ainsi que l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) par l'entremise du corps préfectoral souhaitent vous informer de la levée du plan de soutien logistique aux personnes de 65 ans et plus instauré le 20 mars 2020.

Le dispositif de la Centrale des Solidarités est quant à lui maintenu au-delà du passage de l'état de nécessité à celui de situation particulière dès le 19 juin. Cette coordination cantonale, mise en place dans l'urgence avec l'appui de l'AVASAD et des partenaires sociaux, restera donc une ressource pour vous, pour le corps préfectoral et pour d'autres acteurs professionnels de la santé et du social, pendant au moins deux ans.

La Centrale des Solidarités continue à fonctionner de la même manière, c'est-à-dire, un coordinateur social régional recueille les demandes des communes et des autres acteurs précités, du lundi au vendredi **de 8h-12h / 14h-17h au 0800 30 30 38**.

Les citoyens vaudois peuvent dès lors toujours solliciter un appui pour les prestations suivantes auprès de leur commune :

- livrer des repas à domicile,
- faire les courses et les livrer à domicile,
- proposer un transport aux personnes à mobilité réduite (par exemple pour des traitements chroniques à l'hôpital, se rendre chez son médecin ou son pharmacien),
- soulager les proches aidant-e-s,
- proposer une relève d'urgence sous forme d'un accompagnement à domicile par un assistant professionnel (notamment pour les personnes en situation de handicap),
- garder les enfants à la maison pendant une période d'absence (par exemple en cas de rendez-vous médical des parents),
- aider au ménage (lessive et nettoyage),
- aider à réaliser des paiements et à obtenir de l'argent liquide,
- soutenir pour s'occuper de l'animal domestique lorsque la personne doit rester chez elle (par exemple en cas de maladie ou de quarantaine),
- rassurer, garder un lien et maintenir une vie sociale par des contacts téléphoniques.

Pour ces prestations, les principes actuels de tarification s'appliquent ainsi que les règles de remboursement par les régimes sociaux. Ne sont pas concernées par ce dispositif les demandes d'aide financière de la population, visant à leur garantir le minimum vital. Celles-ci peuvent être adressées auprès du Centre social régional (CSR) auquel la commune est rattachée ([www.vd.ch/csr](http://www.vd.ch/csr)).

**Pour atteindre la Centrale des solidarités : numéro unique : 0800 30 30 38**  
(puis tapez (1) pour Centre, (2) Nord/Broye, (3), Ouest, (4) Est) **de 8h-12h / 14h-17h**

**Adresses emails :**

- CENTRE : [solidarites.centre@avasad.ch](mailto:solidarites.centre@avasad.ch)
- NORD/BROYE : [solidarites.nord@avasad.ch](mailto:solidarites.nord@avasad.ch)
- OUEST : [solidarites.ouest@avasad.ch](mailto:solidarites.ouest@avasad.ch)
- EST : [solidarites.est@avasad.ch](mailto:solidarites.est@avasad.ch)

En raison de la baisse des demandes, le bureau de gestion des bénévoles de l'EMCC a fermé le vendredi 5 juin. Toutefois, la plateforme <https://www.benevol-jobs.ch/fr> et l'association Bénévolat Vaud [benevolat@benevolat-vaud.ch](mailto:benevolat@benevolat-vaud.ch) sont à votre disposition si vous cherchez des ressources bénévoles ou souhaitez encourager et maintenir les élans citoyens de votre commune.

Pour des raisons de protection des données, nous n'avons pu transmettre les coordonnées des bénévoles, mais ils ont tous été invités par email à s'inscrire si envie sur cette autre plateforme.

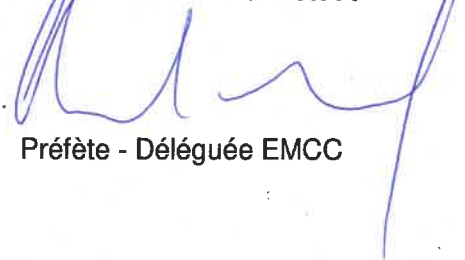
En vous félicitant et vous remerciant votre précieuse et solide collaboration, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, nos respectueuses salutations.

Fabrice Ghelfi



Directeur général

Clarisse Schumacher Petoud



Préfète - Déléguée EMCC

Copie : *Préfets et Conférence des directeurs des régions d'action sociale*